
Le Médecin Spécialiste

Organe du Groupement des Unions
Professionnelles Belges
de Médecins Spécialistes

Editeur responsable : Dr M. MOENS
Secrétaire de rédaction : J. Van den Nieuwenhof
Avenue de la Couronne 20 - 1050 Bruxelles
Tél. 02-649.21.47 - Fax : 02-649.26.90
E-mail : info@GBS-VBS.org

ISSN 0770-8181 - MENSUEL
N° SPECIAL / SEPTEMBRE 2001
Bureau de dépôt : Bruxelles 5

ACTION : 3, 4 et puis 5 jours de "Naked Hands Medicine" et dénonciation de l'accord médico-mutualiste à partir du 1.1.2002

LES SOINS DE SANTE SONT EN JEU !

Les soins de santé néerlandais et britanniques sont littéralement au fond du gouffre. Les listes d'attente et le rationnement des soins sont une véritable catastrophe dont la seule victime est le citoyen. A l'heure où la Belgique assume la présidence de l'Europe, notre gouvernement se dirige tout droit vers une situation équivalente, comme s'il souhaitait damer le pion à ses deux voisins. Comment? En menant une politique budgétaire inconsidérée poussée à l'extrême : toute adaptation positive des moyens alloués aux soins dispensés par les médecins doit, de façon systématique et linéaire, faire l'objet de réductions multipliées des moyens médicaux.

L'accord de décembre 2000 était à peine conclu que la cardiologie et la médecine physique étaient déjà prises à partie. Quelques semaines plus tard, cela a été le tour de la biologie clinique et de l'imagerie médicale avec une première série de suppressions brutales de la nomenclature. Les "clignotants" (*récupération "full speed" de tout "risque de dépassement de l'objectif budgétaire"*). Mais la soif d'économies du gouvernement connaît une escalade sous la forme de modifications soudaines de la loi que le ministre des Affaires sociales s'empresse de faire adopter par le Parlement. Sans parler des interprétations pour le moins unilatérales des règles de droit existantes. Des économies sur base annuelle sont réalisées dans les quelques mois qui restent de l'année. Sans tenir compte le moins du monde de la réalité de l'augmentation de la demande de soins ou des besoins réels de soins...

Une fois encore, l'imagerie médicale, la biologie clinique et maintenant également la dialyse sont confrontées à des réductions de tarifs draconiennes. Et l'année prochaine? On sait d'ores et déjà que les spécialités susvisées devront consentir des efforts deux fois plus importants et qu'aucune activité de la médecine spécialisée ne sera épargnée. Et que les pseudo nouveaux acquis de l'accord n'ont aucune chance de voir le jour.

Il est d'ores et déjà établi que toutes les disciplines seront touchées par les mesures aveugles du gouvernement. A l'exception des consultations, les "clignotants" fonctionnent pour tous les secteurs : chirurgie, gynécologue, l'ensemble des prestations spéciales...

Entre le 1.9.2001 et le 31.12.2001, les néphrologues devront concéder 15 % de leurs honoraires. Les économies maximales fixées par la loi sont de 5 % sur base annuelle. Dans la mesure où les économies sont récupérées sur 4 mois, elles s'élèvent dès lors à $5 \% \times 12/4 = 15 \%$.

Ainsi, si le dépassement en chirurgie est par exemple de 8 % et que celui-ci doit être récupéré durant les deux derniers mois de 2001, les chirurgiens devront concéder $5 \% \times 12/2 = 30 \%$ de leurs honoraires.

Et ce tout simplement en vertu de l'article 51 de la loi S.S.I.

Quel est l'objectif de Frank VANDENBROUCKE? Assainir les soins de santé? Non! Il veut voir les médecins patauger dans un accord sans substance qui tourne uniquement suivant ses règles. Il organise la faillite des soins spécialisés extra-hospitaliers. Il étouffe dans l'œuf toute initiative, toute idée d'investissement(s). Il creuse un trou gigantesque dans la balance d'exploitation médicale de la médecine hospitalière pour déstabiliser le statut du médecin hospitalier dans ses fondements économiques. En résumé, il entend entrer dans l'histoire comme l'homme qui a mis le "Belgian National Health Service" sur ... ses béquilles.

**ACTION COMMUNE DE L'ABSyM ET DU GBS
CONJOINTEMENT AVEC LES UNIONS PROFESSIONNELLES
DES RADIOLOGUES, DES BIOLOGISTES ET DES NEPHROLOGUES**

1. Envoyez aujourd'hui même une lettre recommandée au Président de la Commission nationale médico-mutualiste afin de lui signifier que vous dénoncez l'accord médico-mutualiste à dater du 1.1.2002. De ce fait, vous perdez votre statut social pour 2002 mais vous le conservez pour 2001 (N.B. : cela doit normalement être réalisé avant le 15.12.2001 mais faites-le dès à présent. Au cas où la situation évoluerait, vous avez toujours la possibilité de reconsidérer votre position. Et dans ce cas, vous conserverez votre statut social pour 2002). Lettre type en page 4.

2. Lundi 17, mardi 18 et mercredi 19 septembre : 3 jours de "naked hand medicine".

- service du dimanche dans les services d'imagerie médicale et de biologie médicale : seuls les examens techniques urgents seront effectués : dans les services de néphrologie, les activités de dialyse seront poursuivies selon les besoins des patients mais les consultations sont suspendues.

- tous les autres collègues sont invités à marquer leur soutien : seuls les examens et les prestations techniques urgentes seront réalisés ou demandés; par contre, les consultations se poursuivront normalement à l'exception toutefois des examens techniques et des interventions. Les interventions et les opérations programmées sont reportées.

3. Du lundi 1er au jeudi 4 octobre : 4 jours de "N.H.M.".

4. Du lundi 15 au vendredi 19 octobre : 5 jours de "N.H.M.".

Cette action concerne tous les médecins, aussi bien les hospitaliers que les extra-hospitaliers !

Cher Collègue, ces actions sont inévitables si nous voulons sortir de l'impasse structurelle actuelle. Les médecins ont perdu toute confiance dans le cabinet des Affaires sociales. Evacuer tout problème budgétaire dans le domaine des soins de santé en invoquant le "comportement dépensier" des médecins est honteux et intellectuellement malhonnête. Les médecins ne sont pas hostiles à une approche impliquant une responsabilisation. Cela fait des années – mais, aujourd'hui, c'est plus encore le cas qu'auparavant – que les structures mises en place par le politique sont à l'origine du dérapage des dépenses des soins de santé tandis que les moyens budgétaires sont de plus en plus détournés des soins essentiellement médicaux.

C'est pourquoi il est capital que tout le monde apporte son soutien à cette action.

Lors de sa réunion du 6 septembre dernier, le Comité directeur du GBS a confirmé, à l'unanimité des représentants des disciplines spécialisées, sa pleine coopération à l'action.

Institut national d'assurance maladie-invalidité
Commission nationale médico-mutualiste
Service des soins de santé
avenue de Tervuren 211
1150 Bruxelles

lettre recommandée

Je soussigné,

Nom et prénoms :

Adresse complète :

Qualité : Médecin spécialiste en :

Numéro d'identification I.N.A.M.I. :

déclare résilier avec effet au 01/01/2002 mon adhésion aux termes de l'accord national médico-mutualiste, conclu le 18 décembre 2000 (cf. I,1,2,c)

Date :

Signature :

FRONT COMMUN DES PROFESSIONS DE LA SANTE F.C.P.S.

L'Etat social actif veut nier les soins de santé

06/09/2001

COMMUNIQUE de PRESSE

L'Etat social actif veut nier les soins de santé

Les professions de santé (médecins, pharmaciens, dentistes, kinésithérapeutes, infirmières, orthopédistes-bandagistes) constatent que les budgets alloués aux soins font continuellement l'objet de restrictions et ne prennent pas en compte les nouveaux besoins.

C'est de nouveau le cas en ce qui concerne le budget 2002 en préparation.

Les professions de santé constatent également qu'à cette occasion les mesures de restrictions sont assorties d'accusations de gaspillages et de surconsommation. Ces accusations sont mensongères et intolérables et n'ont d'autre but que de détourner l'attention du rationnement qui menace la population.

Le vieillissement de la population et les progrès de la médecine entraînent, en effet, une multiplication des malades chroniques : diabétiques, insuffisants rénaux, insuffisants respiratoires, asthmatiques, allergiques, dépressifs graves et malades mentaux sont plus nombreux qu'avant - le nombre de malades atteints de la maladie d'Alzheimer est en train d'exploser.

Le public doit savoir que la politique actuelle non seulement menace la qualité des soins pourtant reconnue en Belgique mais conduit tout droit vers une médecine à l'anglaise où les soins seront refusés aux malades plus âgés faute de moyens pour les financer.

Si les budgets mis à la disposition des soins de santé sont insuffisants pour assurer tous les soins nécessaires, la société doit le dire clairement. Il s'agit d'un choix politique, ce n'est pas aux médecins ni aux autres professions de santé à déterminer qui a droit aux soins ou qui n'y a pas droit.

Association Belge des Syndicats Médicaux (A.B.Sy.M.)
Groupement des Unions Professionnelles Belges des Médecins Spécialistes (G.B.S.)
Verbond der Vlaamse Tandartsen (V.V.T.)
Chambres Syndicales Dentaires (C.S.D.)
Association Pharmaceutique Belge (A.P.B.)
Association des Kinésithérapeutes de Belgique (A.K.B.)
Le Cartel des Kinésithérapeutes (FNDLK - AKH - UGIK - C.S.K. - C.B.K.)
Union Francophone des Infirmières Indépendantes (U.F.I.I.)
Union Professionnelle des Bandagistes et Orthopédistes de Belgique (U.P.B.O.B.)
Société de Médecine Dentaire (S.M.D.)